

OBSERVATION N° 16

Vous êtes

Ville

Marigny les Usages

Votre remarque

Sujet

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ARRACHIS ET PISTOLE

Message Bonjour,

Nous sommes Martarais depuis maintenant 20 ans et observons depuis plusieurs années une dégradation notable de notre environnement naturel au profit de projets inappropriés favorisant des intérêts privés (et ceux de la métropole) : dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, de notre équilibre hydrologique, de la flore et de la faune naturelle (Projet Argan (entrepôt) finalement déplacé à Artenay, Pôle cosmétique (Dior), Centrale méthanisation (Total)).

Mon épouse et moi-même sommes contre le projet D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ARRACHIS ET PISTOLE DE LA ZAC 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE ORLEANS CHARBONNIERE et cela principalement pour toutes les raisons, confirmées par l'étude d'impact, suivantes :

1/ Un très fort impact écologique lié à la destruction de la zone humides visée par le projet (Secteurs Pistole et Arrachis). L'entière des zones investiguées est déterminée humide. Ce sont 27,6 ha de zones humides qui sont concernés par le projet. Cette zone naturelle contribue à la régulation des pluies (de plus en plus conséquentes avec le réchauffement climatique) et des débordements de nappes. Il y a eu sur notre village 3 arrêts de catastrophes naturelles liés pour inondations entre 1989 et 2018.

Les mesures envisagées pour compenser les impacts sur notre zone humide sont tout simplement ubuesques : La compensation faite en dehors de la commune de Marigny-les-Usages ne réglera en rien la situation de Marigny. De plus la zone choisie existe déjà ce qui ne compense en rien la destruction de notre zone humide. Cette mesure est tout simplement un délire technocratique dont la seule utilité est de passer en force ce projet déraisonnable et servir des intérêts privés n'ayant que faire de la dégradation de notre environnement.

2/Les secteurs Arrachis et Pistole de la ZAC 3 sont exposés au risque de canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel). Ils sont également exposés au risque lié aux installations classées industrielles avec la présence d'une centrale de méthanisation (nommée à tort biogaz dans votre étude d'impact). Selon le ministère de l'agriculture : « ces installations ne sont pas sans risques pour les opérateurs ou leur environnement car les biogaz peuvent conduire à des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie ou de pollution ».

3/Les secteurs Arrachis et Pistole de la ZAC 3 se situent dans une zone soumise à aléa fort pour les retraits et/ou gonflements des argiles. Une centrale de méthanisation a déjà été construite sur le site concerné ce qui l'expose (et nous expose) à des contraintes sur la structure même des bâtiments, donc à des fuites de méthanes. Il n'est pas nécessaire de rajouter des risques supplémentaires de pollutions des sols et des autres risques industriels dans cette zone.

4/Les vents dominants sont de secteur Ouest/Sud-Ouest. Le projet se situe donc au sud-ouest du village et de ses habitations, ce qui ne choque pas plus les autorités que cela n'a été le cas avec la centrale de méthanisation qui nous cause déjà de fortes nuisances olfactives parfois même masquées par les propriétaires du site (Groupe Total) par la diffusion dans l'air de « parfums ». Nous attendons toujours les études d'impact olfactif lié à la présence de cette centrale qui nous ont été promises avant sa réalisation.

5/ Destructures de la faune et de la flore. Située dans l'ensemble paysagé de la forêt d'Orléans, la

faune et la flore de notre village sont une fois de plus menacées. Suivant l'étude d'impact : « Au niveau réglementaire, 47 des espèces recensées bénéficient d'une protection nationale, inscrites à l'annexe 3. Parmi elles, 29 sont considérées comme nicheuses sur le site ou ses abords. Valeur des contraintes écologiques liées aux oiseaux : ASSEZ FORT. »

Il est regrettable de constater que les enquêtes publiques n'ont en général que peu de poids, et ne servent qu'à faire croire que l'on tient compte de l'avis de la population. La meilleure preuve en est que l'agglomération a déjà investi il y a 3 ans dans des travaux de voirie sur le secteur concerné avant toute étude de faisabilité du projet et enquête publique. En clair, la métropole considère depuis toujours que sa raison sera la plus forte, ce qui parfois me fait douter de la fiabilité de nos institutions quant à la protection des hommes et de l'environnement, dont nous ne sommes que locataire.

En espérant que la raison dictée par l'intérêt écologique prenne le pas sur la décision de réaliser ce projet insensé et destructeur.

Cordialement
Frédéric et Sandrine DESMOINEAUX

Pièces jointes

- Avis F et S Desmoineaux - PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ARRACHIS ET PISTOLE.pdf (234.98 Ko)

Frédéric et Sandrine DESMOINEAUX

le 17/01/2026

45760 Marigny les Usages

Adresse électronique : [REDACTED]

Objet : Enquête publique projet D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ARRACHIS ET PISTOLE.

Bonjour,

Nous sommes Martarais depuis maintenant 20 ans et observons depuis plusieurs années une dégradation notable de notre environnement naturel au profit de projets inappropriés favorisant des intérêts privés (et ceux de la métropole) : dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, de notre équilibre hydrologique, de la flore et de la faune naturelle (Projet Argan (entrepôt) finalement déplacé à Artenay, Pôle cosmétique (Dior), Centrale méthanisation (Total)).

Mon épouse et moi-même sommes contre le projet D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ARRACHIS ET PISTOLE DE LA ZAC 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE ORLEANS CHARBONNIERE et cela principalement pour toutes les raisons, confirmées par l'étude d'impact, suivantes :

1/ Un très fort impact écologique lié à la destruction de la zone humides visée par le projet (Secteurs Pistole et Arrachis). L'entièreté des zones investiguées est déterminée humide. Ce sont 27,6 ha de zones humides qui sont concernés par le projet. Cette zone naturelle contribue à la régulation des pluies (de plus en plus conséquentes avec le réchauffement climatique) et des débordements de nappes. Il y a eu sur notre village 3 arrêts de catastrophes naturelles liés pour inondations entre 1989 et 2018.

Les mesures envisagées pour compenser les impacts sur notre zone humide sont tout simplement ubuesques : La compensation faite en dehors de la commune de Marigny-les-Usages ne réglera en rien la situation de Marigny. De plus la zone choisie existe déjà ce qui ne compense en rien la destruction de notre zone humide. Cette mesure est tout simplement un délire technocratique dont la seule utilité est de passer en force ce projet déraisonnable et servir des intérêts privés n'ayant que faire de la dégradation de notre environnement.

2/Les secteurs Arrachis et Pistole de la ZAC 3 sont exposés au risque de canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel). Ils sont également exposés au risque lié aux installations classées industrielles avec la présence d'une centrale de méthanisation (nommée à tort biogaz dans votre étude d'impact). Selon le ministère de l'agriculture : « ces installations ne sont pas sans risques pour les opérateurs ou leur environnement car les biogaz peuvent conduire à des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie ou de pollution ».

3/Les secteurs Arrachis et Pistole de la ZAC 3 se situent dans une zone soumise à aléa fort pour les retraits et/ou gonflements des argiles. Une centrale de méthanisation a déjà été construite sur le site concerné ce qui l'expose (et nous expose) à des contraintes sur la structure même des bâtiments, donc à des fuites de méthanes. Il n'est pas nécessaire de rajouter des risques supplémentaires de pollutions des sols et des autres risques industriels dans cette zone.

4/Les vents dominants sont de secteur Ouest/Sud-Ouest. Le projet se situe donc au sud-ouest du village et de ses habitations, ce qui ne choque pas plus les autorités que cela n'a été le cas avec la centrale de méthanisation qui nous cause déjà de fortes nuisances olfactives parfois même masquées par les propriétaires du site (Groupe Total) par la diffusion dans l'air de « parfums ». Nous attendons toujours les études d'impact olfactif lié à la présence de cette centrale qui nous ont été promises avant sa réalisation.

5/ Destructions de la faune et de la flore. Située dans l'ensemble paysagé de la forêt d'Orléans, la faune et la flore de notre village sont une fois de plus menacées. Suivant l'étude d'impact : « Au niveau réglementaire, 47 des espèces recensées bénéficient d'une protection nationale, inscrites à l'annexe 3.

Parmi elles, 29 sont considérées comme nicheuses sur le site ou ses abords. Valeur des contraintes écologiques liées aux oiseaux : ASSEZ FORT. »

Il est regrettable de constater que les enquêtes publiques n'ont en général que peu de poids, et ne servent qu'à faire croire que l'on tient compte de l'avis de la population. La meilleure preuve en est que l'agglomération a déjà investi il y a 3 ans dans des travaux de voirie sur le secteur concerné avant toute étude de faisabilité du projet et enquête publique. En clair, la métropole considère depuis toujours que sa raison sera la plus forte, ce qui parfois me fait douter de la fiabilité de nos institutions quant à la protection des hommes et de l'environnement, dont nous ne sommes que locataire.

En espérant que la raison dictée par l'intérêt écologique prenne le pas sur la décision de réaliser ce projet insensé et destructeur.

Cordialement

Frédéric et Sandrine DESMOINEAUX